

LE JOURNAL DE QUEBEC,

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PREMIER DU JOURNAL: Abon. annuel, \$4. Abon. semestriel, \$2. On doit informer le ler du dernier mois de son abonnement, lorsqu'on veut le retirer ou le renouveler, on est en droit de continuer un autre.

PREMIER DES ANNONCES: Première insertion: 6 lignes et au-dessous, \$2.50 10 lignes et au-dessous, \$4.40 Au-dessus, par lig. 4d Toute insertion subséquente, le double.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ ET JOSEPH CAUCHON, avocat, rédacteurs-propriétaires; — est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, en Irlande et en Ecosse. On s'abonne, à Québec, au bureau du Journal, près de l'Archevêché; à Montréal, chez — doivent être adressées franchises de port.

Matières Religieuses.

Almanach catholique pour 1846. Nous avons reçu le Catholic Almanach pour l'année 1846, imprimé à Baltimore par M. F. Lucas. Cet ouvrage contient comme les années précédentes, une statistique détaillée de tous les diocèses de l'Union. Nous nous contenterons d'en extraire une récapitulation qui suffira pour faire connaître l'état actuel du catholicisme parmi nous.

Les Etats-Unis, y compris l'Oregon et le Texas, contiennent vingt évêchés et deux Vicariats apostoliques. On y compte au moins sept cent cinquante églises et quatre cent cinquante stations. Le nombre des Prêtres est d'environ huit cents. Il s'y trouve vingt-et-un séminaires et noviciats ou communautés d'hommes, et vingt-cinq établissements d'éducation pour les jeunes gens, dirigés par le clergé. En outre, plus de soixante maisons d'éducation pour les jeunes personnes, dirigées par des Religieuses; et une centaine d'établissements de charité, tels que hôpitaux, asiles, etc. Le nombre des Catholiques est d'environ onze cent mille. Le diocèse qui renferme la plus nombreuse population catholique est celui de New-York, où il y a deux cent mille Catholiques; celui qui vient immédiatement après celui de la Nouvelle-Orléans, qui compte cent soixante mille Catholiques.

Si l'on compare cette statistique avec l'état du catholicisme aux Etats-Unis, il y a cinquante ans, à une époque où il n'y avait dans cette vaste étendue de pays que deux évêchés nouvellement créés, ceux de Baltimore et de la Nouvelle-Orléans, un petit nombre de Catholiques disséminés çà et là, et seulement quelques prêtres perdus pour ainsi dire, au milieu des forêts qui couvraient encore le sol américain, on sera obligé de reconnaître que Dieu a opéré de grandes choses parmi nous, surtout si l'on considère que le catholicisme n'a eu pour lui aucun de ces secours humains qu'avaient les sectes dissidentes, et qu'au contraire exposé souvent à des contradictions et à des persécutions, il n'a dû son développement qu'à la force de la vérité et à cette protection divine qui ne manque jamais à l'Eglise de Jésus-Christ.

LES JESUITES.

La conduite des Jésuites en France tend à jeter quelques éclaircissements sur la nature et les conditions de l'accord fait entre le père-général et le gouvernement français. Au milieu des mille bruits contradictoires qui ont circulé à ce sujet, on a dit que le père-général avait jugé prudent de céder aux circonstances, en promettant au gouvernement français de supprimer, en tout ou en partie, les maisons qui pourraient donner le plus d'ombrage, aussi longtemps qu'on aurait à craindre les effets de l'agitation qui régnait dans les esprits, et que le gouvernement de son côté s'abstiendrait à leur égard de tout ce qui serait contraire aux droits de la Charte leur garantissant comme aux autres citoyens.

Nous ne savons jusqu'à quel point est fondée cette explication de faits encore enveloppés de tant d'obscurité; mais elle paraît confirmée par ce que nous voyons aujourd'hui. Les Jésuites ont quitté la principale maison de Paris, la principale maison de Lyon, et la maison de Saint-Acheul qui, sous la restauration, donnait plus d'ombrage aux libéraux, qu'aucune autre maison. La plupart des autres établissements subsistent tels qu'ils étaient et nous ne croyons pas qu'aucun des noviciats ait été fermé.

L'accord entre le père-général et le gouvernement français, s'il a été tel qu'on le dit, ne lierait aucunement pour l'avenir la Compagnie de Jésus, puisque c'est une détermination toute de circonstances, et dépendant de la manière de voir du général; et comme le remarque les journaux à qui cette persécution mes-

quise ne suffit pas, il n'y a rien de gagné, puisque les Jésuites sortis de leurs maisons, non sur l'ordre du gouvernement, mais sur l'ordre de leur général, sont toujours prêts à y rentrer, quand leur général, le leur commandera.

Quelques Catholiques qu'un zèle amer entraîne facilement au-delà des bornes, ont blâmé le général des Jésuites de sa condescendance dans cette occasion. Ce blâme ne nous paraît nullement fondé; et fut-il appuyé sur quelques apparences, nous le jugerions encore téméraire. Nous aimons mieux les réflexions inspirées par ces événements à un publiciste religieux, M. de Champagny, et insérées dans le Correspondant.

" Ne regrettons pas, dit-il, qu'une iniquité ait été épargnée aux hommes. Des prêtres pieux, inoffensifs, moralement irréprochables contre lesquels les tribunaux seraient forcément muets, contre lesquels nul châtiement n'a pu se trouver dans les trésors du Code pénal; ces hommes, pris au collet, chassés du domicile qui leur appartenait, jetés dans la rue sans accusation, sans procès, sans jugement, sans la moindre de ces formalités que l'on observe scrupuleusement envers les voleurs et les assassins; c'était là un triste spectacle, que Dieu sans doute pouvait rendre utile, mais dont sa providence n'avait pas besoin. Ne regrettons pas que même un excès de modération et de charité ait épargné à notre pays une pareille tache.

" Et peut-être lui a-t-il épargné de grands malheurs. Les actes de violence contre l'Eglise ont toujours mal réussi aux nations. Les cours de l'Europe étaient bien paisibles et se croyaient bien affermisses lorsque, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, elles proscrivaient la Compagnie de Jésus. Avant que le dix-huitième siècle fût fini, la dynastie de Louis XV était tombée; la France avait passé par la tyrannie révolutionnaire; toutes les cours étaient tremblantes, vaincues, affaiblies; la papauté elle-même était par les fers sanctifiés de Pie VI, la faiblesse de Clément XIV; et parmi ces dynasties, il n'en est pas une sur laquelle le fléau révolutionnaire n'ait laissé ses affronts et ses meurtrissures. Toute l'Europe avait été coupable, toute l'Europe a été punie.

" Et quant à nous, l'histoire de notre révolution nous montre assez les souffrances politiques suivant de près les persécutions religieuses. L'Assemblée Constituante veut rendre schismatique l'Eglise de France; l'Assemblée Constituante périt, elle et son œuvre politique, moins durable encore que le schisme qu'elle avait suscité. Les partis révolutionnaires se succèdent, frappant à coups redoublés sur l'Eglise, mais frappant aussi les uns sur les autres, vengeurs mutuels du Dieu qu'ils outragent. Le massacre des Carmes, au 2 septembre, est expié par le supplice de Danton; les fêtes de la Raison et toutes les orgies blasphématoires de la Convention son expiées par la guillotine du 9 thermidor. Le Directoire, persécuteur des pontifes, tombe, comme il méritait de tomber, dans la comédie du 18 Brumaire. Napoléon, à l'apogée de sa puissance et de sa gloire, entre en guerre avec l'Eglise; sa fortune ne tient pas trois ans sous le fardeau d'une telle faute. Enfin, la Restauration, en 1828, cède aux clameurs d'un parti et viole la profession religieuse; puis, en 1830, cédant aux obsessions du parti opposé, elle se jette dans l'abîme; deux actes bien différents sans doute par l'inspiration qui les dicta, plus voisins cependant l'un de l'autre qu'on ne le croit, nés tous deux de la même foi à l'omnipotence absolue de la royauté.

" N'y a-t-il pas dans ces faits un enseignement de la providence? Et savons-nous si notre pays, échappant à un tel châtiement parce qu'on lui aura épargné la faute, n'a pas des actions de grâces à rendre au père-général des Jésuites?"

Canada.

QUEBEC, 20 JANVIER, 1846.

Nous avons un devoir à remplir, avant de commenter notre réponse à l'annonce de M. Cary, dans le Canadien de mercredi dernier, c'est de le remercier bien sincèrement de la complaisance avec laquelle il s'est offert de nous prêter ses liasses de la Gazette du Canada, lorsqu'hier nous envoyâmes quelqu'un pour acheter à son établissement deux numéros de ce papier qui nous manquaient; nous avons profité de sa bonne volonté. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous sommes à même d'apprécier le savoir-vivre, la courtoisie et la gentillesse de conduite de M. Cary, dans la vie privée; et nous regrettons bien véritablement qu'une pareille démarche, en le livrant à la vie publique, momentanément, du moins, l'ait identifié de tout point avec son rédacteur dont il s'est exposé à partager le ridicule et la sottise pétulente. Jusqu'ici, il ne devait point avoir d'iniquité à ce sujet, car le public avait pu faire une équitable distinction entre le propriétaire et le rédacteur, et le premier a eu tort, encore une fois, de s'assimiler volontairement au dernier.

Pour qu'on puisse s'assurer que nous ne travestissons pas la pensée de M. Cary, nous allons reproduire tout au long son annonce, sans même en réclamer le tant par ligne:

" A l'éditeur du Canadien.

" Monsieur, — C'est avec grande répugnance que je me décide à vous adresser quelques mots en réponse à une attaque dirigée contre moi et mon associé, M. G. Desbarats, par le Journal de Québec, dans son numéro du 10 courant. Ce n'est pas assez pour l'éditeur du Journal de représenter sous de fausses couleurs ce qui paraît dans notre feuille, le Québec Mercury; il faut qu'il traduise nos noms devant le public. Afin de donner quelque importance à son journal; faute de quelque chose de mieux, il dénature les actes de son prochain, se crée des antagonistes, et fabrique des griefs, dans le but de montrer son zèle et son dévouement au service de ses concitoyens d'origine française. Malheureusement ses lecteurs ne voient qu'un côté de la question: ils ne lisent pas les journaux anglais. Il lui est donc facile de les tromper, comme il l'a fait en maintes occasions. Dans l'article dont je me plains, il dit que nous haïssions les catholiques (romains, je presume), parce que, il y a quelques semaines, il a paru dans le Mercury un paragraphe extrait d'un journal anglais ou américain, dans lequel il est dit que le Pape a une forte antipathie pour la construction des chemins de fer dans ses Etats, ou est opposé aux améliorations intérieures. Il fait de ce paragraphe une très-grave insulte aux catholiques romains, donnant à entendre à ses lecteurs que nous sommes très-intolérants et très-fanatiques dans nos idées. En réponse à cette accusation, je prendrai la liberté de le renvoyer aux tablettes de notre librairie, où il verra que les trois quarts de notre fonds consiste en livres adaptés à sa propre église; et, s'il entre dans notre établissement d'imprimerie et de reliure, il trouvera que, sur quarante-oncettes à notre service, trente sont des catholiques romains, dont vingt-un d'origine française. Tel est le cas depuis près de quarante ans.

Le même écrivain s'est efforcé de faire croire à ses lecteurs que les canadiens d'origine française avaient été négligés par le gouvernement dans les nominations aux grades d'officiers de milice. Par le Mercury du 10 courant, on verra que cette accusation est tout-à-fait dénuée de fondement. Le relevé qui suit de nominations récentes, a été fait d'après des documents publics et authentiques.

Dans Montréal.

Lieutenants-colonels: 4 franco-canadiens, 4 anglo-canadiens, 1 irlandais, 1 anglais. Majors: 10 franco-canadiens, 2 anglo-canadiens, 1 irlandais, 4 écossais, 1 anglais.

Dans Québec.

Lieutenants-colonels: 3 franco-canadiens, 5 anglo-canadiens.

Majors: 9 franco-canadiens, 2 anglo-canadiens, 2 anglais.

Totaux: 26 franco-canadiens, 13 anglo-canadiens, 9 irlandais, 4 écossais, 3 anglais, 1 guernesiale.

Catholiques romains, 27; de l'église anglicane, 17; de l'église écossaise, 4; juif, 1.

Dans les campagnes, les officiers canadiens-français sont plus de cent contre un de toute autre classe.

C'est ainsi que, par leurs faux exposés et leur fabrication, de tels écrivains entretiennent les distinctions de races, fomentent les passions haineuses, et font autant de mal qu'ils peuvent à leurs concitoyens.

Je suis, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOS. CARY."

Jusqu'ici nous avons fait peser sur le rédacteur la responsabilité des idées et des doctrines émises par le Mercury; et ce n'est qu'en dernier lieu, dans notre article du 10 que nous avons cru pouvoir, avec raison, demander compte aux propriétaires mêmes des tendances et de l'esprit intolérant de cette publication, parce qu'après tout, MM. Cary et Desbarats sont libres d'imposer une rédaction quelconque à leur employé. Cependant, nous n'accusons pas ces deux Messieurs, nous leur demandons seulement de faire cesser un scandale que nous ne sommes pas les seuls à déplorer. Mais M. Cary est venu faire disparaître la douce illusion du public en se faisant lui-même le champion de ces doctrines réprouvables; qu'il l'ait fait volontairement ou qu'il n'ait pas compris toute la portée de sa démarche, c'est ce qu'il ne nous appartient pas de décider. Pour prouver que nous sommes calomnieux, M. Cary a perrverti les faits, il s'est livré à une argumentation extrêmement ridicule, et a fini par soutenir une doctrine politique anti-canadienne et mensongère, que nous ne pouvons pourtant qu'attribuer à la plume de M. Kimlin. Nous avions un but dans notre article du 10, et nous l'avons atteint; nous voulions une expression franche et directe de la pensée politique des propriétaires du Mercury, nous l'avons eue; maintenant le public saura sur qui jeter la responsabilité des écrits de M. Kimlin.

Que M. Cary sache bien ceci, c'est que nous sommes loin de prétendre " donner quelque importance à notre journal, " en exposant les doctrines du Mercury, ce serait manquer complètement notre but, puisque ce journal, quelque respectable et quelque habile qu'il ait été son ancien rédacteur, n'eut jamais de caractère politique proprement dit, et jamais d'importance sous ce rapport; or sous le nouveau rédacteur, il n'a pas subi de transformation sensible, excepté qu'il est conduit avec moins d'intelligence et d'honnêteté: c'est un genre de transformation, il est vrai. Quelle importance politique peut avoir, en effet, une feuille presque exclusivement dédiée aux joueurs de quilles, aux joueurs de pelotte, (avec la main ou avec le pied) et aux joueurs de tout genre, ainsi qu'à des descriptions de bals et de diners. Le Times de Montréal a dit du Mercury que c'était un almanac que l'on ferait l'automne, quand il n'y avait plus ni arrivages ni départs de vaisseaux; nous ne voulons pas aller jusqu'à cette définition du journal anglais. Il faut bien remarquer que nous n'accusons pas tout à fait les propriétaires de la nullité politique et de l'impudence de leur rédacteur, probablement qu'ils y trouvent leur compte; mais rien n'empêche non plus que nous le disions au public qui trouvera probablement lui aussi son compte à connaître la vérité. Personne n'ignore que le Mercury, ayant toujours été, depuis son existence, le journal du gouvernement, quel qu'il fut, ne peut pas avoir d'importance politique et en donner à ses adversaires.

Traduisons maintenant l'écrit au sujet du pape auquel M. Cary fait allusion:

" CHEMINS DE FER DANS LES ETATS DU PAPE. — Extrait d'une lettre écrite de Florence, du 2 oc-

Feuilleton.

MARENGO.

Extrait de l'histoire du Consulat et de l'Empire, par M. Thiers.

Le Premier Consul attend avec impatience les nouvelles d'Allemagne. — Ces nouvelles arrivées et annonçant des succès, il se décide à partir pour l'Italie. — Désir de la garnison de Gènes portée au comble. — Constance de Masséna. — Le Premier Consul se hâte de venir à son secours, en exécutant le projet de passer les grandes Alpes. — Départ du Premier Consul, sa feinte opération à Dijon, son arrivée à Martigny, dans le Valais. — Choix du Saint-Bernard pour franchir la grande chaîne. — Moyens imaginés pour transporter l'artillerie, les munitions, les vivres et tout le matériel. — Commencement du passage. — Difficultés inouïes surmontées par le dévouement des troupes. — Obstacle imprévu du fort de Bard. — Surprise et douleur de l'armée à la vue de ce fort, jugé d'abord imprenable. — L'infanterie et la cavalerie font un détour, et évitent l'obstacle. — L'artillerie, traitée à bras, passe sous le feu du fort. — Prise d'Ivréa, et départ de l'armée dans les plaines du Piémont, avant que les Autrichiens se soient doutés de son existence et de sa marche. — Passage simultané du Saint-Gothard, par le détachement formé des troupes d'Allemagne. — Plan du général Bonaparte une fois descendu en Lombardie. — Il se décide à se rendre à Milan pour rallier les troupes venues d'Allemagne, et envelopper ensuite M. de Mélas. — Longues illusions de M. de Mélas démenties tout à coup. — Douleur de ce vieux général. — Ses ordres incertains d'abord, puis positifs, d'évacuer les bords du Var et les environs de Gènes. — Dernières extrémités de Masséna. — L'impudence absolue de nourrir les soldats et le peuple de Gènes, la réduit à se rendre. — Belle capitulation. — Gènes prise, les Autrichiens se concentrent en Piémont. — Importance de la route d'Alexandrie à Plaisance. — Emplacement des deux armées à occuper Plaisance. — Les Français y arrivent les premiers. — Position de la Stradella, choisie par le Premier Consul pour envelopper M. de Mélas. — Attente de quelques jours dans cette position. — Craignant que les Autrichiens lui ont échappé, le Premier Consul va les chercher, et les rencontre à l'improviste dans les plaines de Marengo. — Bataille de Marengo, perdue et regagnée. — Heureuse inspiration de Desaix et sa mort. — Regrets du Premier Consul. — Départ des Autrichiens, et convention d'Alexandrie, par laquelle ils livrent l'Italie et toutes ses places à l'armée française. — Quelques jours employés

à Milan par le Premier Consul à régler les affaires d'Italie. — Conclaves à Venise, et promotion de Pie VII à la papauté. — Retour du Premier Consul à Paris. — Enthousiasme excité par sa présence. — Suite des opérations sur le Danube. — Passage de ce fleuve au-dessous d'Ulm. — Victoire d'Hochstedt. — Morceau conquis toute la Bavière jusqu'à l'Inn. — Armistice en Allemagne comme en Italie. — Commencement des négociations de paix. — Arrivée à Paris de M. de Saint-Julien, envoyé par l'empereur d'Allemagne. — Fête du 14 juillet aux Invalides.

(Suite.)

Un avis, qui lui arriva vers le milieu de mai, lui inspira quelques inquiétudes pour ses derrières; néanmoins il se rassura bientôt, et revint à croire que ce qui était réuni à Dijon devait directement descendre la Saône et le Rhône, pour joindre le corps du général Suchet sur le Var. Au lieu de renvoyer des troupes par le col de Tende en Piémont, il garda toutes ses forces, sous le général Elsnitz, devant le pont du Var. Cependant, les colonnes françaises qui débouchaient à la fois par toutes les vallées des Alpes, vues et signalées avec la plus complète certitude par le général Wukassowich, l'arrachèrent enfin à ses illusions, sans toutefois les déromper complètement. Il laissa le général Ott avec 30,000 hommes devant Gènes, le général Elsnitz avec 20,000 devant le pont du Var, ces dernières devant être renforcées par les troupes du général Saint-Julien, devenues disponibles depuis la prise de Savone, et il rebroussa chemin avec un détachement de 10,000 hommes à travers le col de Tende, pour se rendre à Coni. Le 22 mai il était rendu dans cette dernière place. Jusque-là, le général autrichien croyait que les troupes françaises qui s'étaient montrées, n'étaient que des rassemblements de conscrits, employés à faire une démonstration sur ses derrières, pour le détourner du siège de Gènes; et il ne pensait pas encore que ce pût être le général Bonaparte lui-même à la tête d'une grande armée. Mais bientôt cette dernière illusion s'évanouit. Un de ses officiers, qui connaissait parfaitement le géné-

ral Bonaparte, fut envoyé à Chivasso, sur le bord du Pô. Cet officier vit de ses propres yeux le vainqueur de Castiglione et de Rivoli, et en instruisit son général en chef, qui alors seulement put mesurer toute l'étendue de ses dangers, car ce n'était pas un rassemblement de conscrits dont le Premier Consul aurait daigné prendre le commandement. Ce n'est pas tout; on avait douté que les Français eussent du canon, mais on venait d'entendre à la Chiusella le bruit de leur artillerie. Ce vieillard respectable, qui avait déployé d'incontestables qualités dans la campagne précédente, fut livré alors à de cruelles angoisses. Chaque jour vint ajouter à son trouble, car bientôt il apprit que les têtes de colonnes du général Monecy descendaient du Saint-Gothard.

Il était en effet dans une situation extraordinairement grave. Sur 120,000 hommes, il en avait perdu au moins 25,000 devant Gènes et le Var. Ceux qui lui restaient se trouvaient dispersés: le général Ott avec 30,000 hommes était devant Gènes; le général Elsnitz, avec 25,000, devant le pont du Var; le général Kaim, chargé de garder les débouchés de Suze et Pignerol, avec une douzaine de mille hommes, avait perdu Suze et se retirait sur Turin. Le général Haddick, qui, avec 9,000 hommes à peu près, devait garder les vallées d'Aoste et de la Sesia, venait de se retirer devant Lannes; le général Wukassowich, qui, avec 10,000 hommes, observait les vallées du Simplon et du Saint-Gothard, qu'allait-il devenir devant Monecy? Le baron de Mélas lui-même était à Turin avec un corps de 10,000 hommes, ramené de Nice. Le général Bonaparte n'allait-il pas fondre au milieu de tous ces corps dispersés, les battre les uns après les autres, et les détruire? Peut-être il était temps encore de prendre des déterminations salutaires, à condition qu'elles fussent conçues et exécutées sur-le-champ; mais le général autrichien perdit quelques

jours à se remettre, à se fixer sur les projets de son adversaire, à former les siens propres, à se résigner enfin aux sacrifices que devait entraîner une concentration de forces; car il fallait abandonner à la fois le Var, peut-être Gènes, et certainement une grande partie du Piémont.

Pendant qu'il délibérait, le général Bonaparte arrêtait, lui, ces déterminations avec sa promptitude et sa résolution accoutumées. Les déterminations qu'il avait à prendre n'étaient pas moins graves que celles de son adversaire. Si les Autrichiens étaient dispersés, les Français l'étaient aussi, car ils descendaient du mont Cenis, du grand et du petit Saint-Bernard, du Simplon, du Saint-Gothard. Il fallait les réunir, fermer ensuite toute retraite au baron de Mélas, et enfin débloquer Masséna, qui, dans le moment, devait être réduit à la dernière extrémité.

Descendu du Saint-Bernard, le général Bonaparte avait à sa droite le mont Cenis et Turin, à sa gauche le Saint-Gothard et Milan, et à cinquante lieues devant lui Gènes et Masséna. Quel parti prendra? Appuyer à droite, au mont Cenis, pour rallier les 4,000 hommes du général Thurreau, était un bien faible résultat. On s'exposait ainsi à rencontrer tout de suite M. de Mélas, ce qui, n'était pas fort dangereux sans doute dans l'état de dispersion de ses forces; mais, en appuyant à droite, on lui livrait à gauche les routes de Milan ou de Plaisance pour se retirer. Ce n'était pas la peine, en vérité, d'avoir fait de si grands efforts pour se porter à travers les Alpes sur les communications de l'ennemi, si après les avoir occupées on les laissait libres. Aller droit devant soi, passer le Pô, voler à Gènes à travers les corps dispersés de l'armée autrichienne, en négligeant le général Thurreau à droite, le général Monecy à gauche, et compromettant toutes ses communications, n'était pas sage, pas digne de la prudence profonde qui avait

tobre :—Peut-être vous aurez lu dans les journaux la révolution de Boulogne et d'autres états du pape; le pays est dans un grand état de trouble. Le cardinal de Bologne est arrivé ici il y a un ou deux jours, s'étant échappé de cette ville habillé en domestique. On dit que le pape et les cardinaux se sont retirés dans le château Saint-Angèle à Rome. Les prêtres sont craints et haïs parmi les classes moyennes et les basses classes; c'est à la vérité une bien mauvaise espèce d'hommes (they are indeed a very bad set). Le pape est bien prononcé contre les chemins de fer, et ne veut pas entendre parler d'en construire dans ses états. Quelques personnes mesurèrent et explorèrent le terrain depuis Civita Vecchia à Rome secrètement; cela vint aux oreilles du pape, et, en étant très-enragé (and being very much enraged), il ordonna d'arrêter ceux que l'on trouverait avec des instruments pour faire, etc., des chemins de fer et de les conduire en prison. Un jour, un gendarme trouva un pauvre ferblantier voyageant avec ses instruments et le prit pour un homme de chemin de fer; le pauvre ferblantier jura qu'il ne l'était pas, mais ils dirent que ses instruments ressemblaient trop à ceux des autres; à la fin ils déterminèrent de le conduire à un couvent voisin de moins pour qu'on le jugât. Les moines lui donnèrent un gros chaudron à raccommoier, et, trouvant qu'il était habile, avant de lui donner un jugement favorable, lui firent raccommoier tous les ustensiles du couvent, usentils qui n'étaient pas en petit nombre.

Pour bien apprécier la position que nous avons prise, que l'on fasse attention que cette lettre suppose écrite de Florence, à pour but unique de couvrir de ridicule le souverain pontife et le clergé catholique qu'elle regarde comme méprisable; que quand cette lettre parut dans le *Mercury*, deux mailles transatlantiques étaient, dans l'espace d'un long mois, venues lui donner un échantillon démenti; et que la presse française, dont une partie est si hostile au catholicisme et surtout à la papauté, avait gardé un profond silence à ce sujet. Ce n'était donc plus une nouvelle. Mais qui est-ce qui pouvait engager le *Mercury* à reproduire cette lettre, si ce n'était pour donner à ses lecteurs le spectacle d'une comédie dont le pape était le personnage principal? C'est là un fait entre plusieurs que nous avons cité pour démontrer l'intolérance du journal du gouvernement. Pour donner à cette comédie un dénouement qui lui convienne de tout point, M. Cary laisse tomber de ses lèvres ces ironiques paroles: "Je prendrai la liberté de le (nous) renvoyer aux tablettes de notre librairie, etc." On cette réponse est un sarcasme inconvenant, ou c'est du ridicule dans le grand manteau duquel, son rédacteur l'aura involontairement enveloppé. Pour nous prouver qu'il aime les canadiens-français et les catholiques (romains), il nous dit que les trois quarts de sa librairie se composent de livres à l'usage de notre église. De ce qu'un homme vend des médecines, nous n'en concluons pas toujours qu'il est médecin. On peut vendre des livres très-dévoitieux et n'être pas bien dévot soi-même. Si un libraire devait être tout ce qu'il vend, il serait à la fois, plume, encre, canif, papier, crayon, savant et ignorant, religieux et impie, turc et chinois, catholique et protestant, français et anglais, grec et romain. Nous sommes sûrs que M. Cary ne pourrait ni ne voudrait être tout cela. Si ce monsieur a sur ses tablettes trois fois plus de livres catholiques que d'autres livres, c'est qu'il en vend trois fois plus. Qui serait assez sot pour croire que si les livres protestants avaient trois fois plus de débit que les livres catholiques, M. Cary aimerait assez les canadiens et les catholiques pour ne vendre que les derniers? L'argument par rapport aux canadiens qu'il emploie dans son établissement est de la même force; s'il les emploie c'est qu'il y trouve son compte; d'ailleurs, le but d'une certaine classe d'hommes n'est pas de priver du travail ceux que par ce moyen ils peuvent tenir sans eux dans un état de dépendance, mais d'acquiescer toutes les places honorables et lucratives, au détriment d'une autre classe.

Il ne nous reste donc plus qu'une question à décider c'est celle de la milice; nous le ferons en peu de mots. D'après le calcul même de M. Cary et de M. Kimlin il appert qu'une grande injustice a été faite aux Canadiens-Français. D'après ce calcul, on ne compterait pour le comté de Montréal que 4 lieutenants-colonels franco-canadiens contre 6 d'origine britannique, pour celui de Québec, que 3 franco-canadiens contre 5 d'origine britannique. Il est bien vrai que les majors Canadiens-Français sont en majorité dans les deux comtés, mais c'est qu'on les a laissés en route, pour les faire devancer par des hommes d'une autre origine, voir la nomination de M. Irvine et d'autres. Il y aura probablement deux majors d'origine anglaise de plus, si M. Gagy donne naissance à la liste des officiers du 6me bataillon, le Dr. John Fisher et un autre Monsieur dont le nom nous échappe. Mais toutes les nominations de la milice ne se bornent pas uniquement à celle des lieutenants-colonels et des majors. Il suit du

calcul, que nous avons fait, que pour les comtés de Québec et de Montréal, sur 695 nominations, depuis le grade d'enseigne jusqu'à celui de colonel, on compte 508 d'origine britannique et 187 seulement d'origine française. Maintenant si nous donnons les chiffres comparatifs des deux populations dans les deux comtés, de combien s'agrandit l'injustice faite aux Canadiens-Français! Nous n'avons pu nous procurer le chiffre comparatif des deux populations pour le comté de Montréal, mais le voici pour celui de Québec, par le recensement de 1844: Canadiens-Français, 27,698; toutes autres origine, 17,978. M. Cary oserait-il maintenant soutenir que les hommes de notre origine ont été traités comme ils devaient l'être? Nous ne le croyons pas, car les chiffres sont là pour lui donner un accablant démenti.

Nous parlerons dans un prochain numéro des nominations pour les comtés de campagne.

Il est bruit aux Etats-Unis que leur ambassadeur, M. Slidell, ou aurait été mal reçu et insulté par le gouvernement mexicain, ou qu'il aurait refusé de le reconnaître comme l'envoyé des Etats-Unis.

Si la chose est vraie, dit un journal américain, elle est due à l'influence anglaise, et ce serait une indication que la Grande-Bretagne veut faire la guerre.

Le correspondant Washingtonien du *Commercial Advertiser*, journal whig, dit: "Il y avait bruit ce matin (12 janvier) que M. Calhoun devait parler sur la question de l'Orégon et s'opposer à cette résolution conjointe de la part du comité des affaires étrangères, que M. Allen devait réinsister aujourd'hui. En conséquence une foule compacte avait envahi le sénat de bonne heure.

L'anxiété publique a été ici augmentée sur ce sujet, par le ton des débats dans la chambre; par le caractère de la mesure dont il a été fait rapport au sénat; par l'impression grandissante que le gouvernement ne reculera pas; par la crainte que la Grande-Bretagne ne désapprouvera pas le rejet de notre offre par son ministre; et par le bruit que l'influence de M. Calhoun, toute grande qu'elle est, ne pourra commander une majorité dans le sénat en faveur d'une politique modérée et conciliante."

M. Fairfield, du comité des affaires étrangères (dans le sénat), a fait rapport d'un bill devant pourvoir à la construction de 10 steamers de guerre; demandant la somme de 5,500,000 piastres pour faire ces constructions.

La discussion de la proposition de M. Allen pour la cessation de l'occupation conjointe, est remise au 27 de ce mois.

Il y a eu à Philadelphie une grande assemblée en faveur de tout l'Orégon; cette assemblée était présidée par R. Tyler, supposé être le fils de l'ex-président.

Le projet de réponse du Dr Cook, aux communications du comité de Londres a été adopté dans le comité général à une majorité telle qu'il n'a été opposé que par quatre personnes, MM. Cochran, Hale, Bonner et Jessopp, c'est à dire ceux qui ont représenté sous de fausses couleurs les actes du comité de secours de Québec.

Nous nous occuperons prochainement de cette question.

Le manque d'espace nous oblige de remettre, au prochain numéro, notre réponse à M. Dupont.

Un incendie s'est déclaré dimanche soir, vers 6 heures et demie, dans la rue Notre-Dame des Anges, faubourg St. Roch, et a consumé trois maisons en bois.

On lit dans la *Minerve*:

"TRAHISON.—Le *Constitution*, journal de cette ville, rédigé avec beaucoup d'indépendance et de talent, a déjà signalé il y a quelque temps la conduite de l'hon. Dominic Daly, secrétaire provincial et membre du conseil exécutif. D'après cette feuille, M. Daly se sert d'un individu qui est à la solde de la province pour espionner et pervertir ses compatriotes. Ces odieuses trames ont été découvertes et d'après ce qu'on en a dit, elles sont loin d'être honorables et pour le maître et pour le valet. Nous devons mentionner ces faits parce que ces espions s'introduisent aussi dans les familles canadiennes pour rapporter ce qui s'y dit et ce qui s'y passe. On ne saurait trop se mettre en garde contre ces êtres qui ont perdu tout sentiment d'honneur et qui font métier et marchandise de leur conscience.

Outre ce qui a été dit dans le *Constitution*, sur l'individu en question, le *Pilot* de mardi contient une correspondance que nous reproduisons plus bas et qui donne des détails très-précis sur la conduite de l'espion de M. Daly. L'auteur de cette lettre est prêt à certifier les faits et à décliner son nom.

Son parti arrêté, le général Bonaparte fit ses dispositions avec la plus grande promptitude, et dirigea toute son armée sur la rive gauche du Pô. Il rallia son parc d'artillerie, qui venait d'être remis en état; il enjoignit à Lannes de réunir tous les bateaux pris à Chivasso, de les disposer comme si on allait jeter un pont et passer en Piémont. Son intention était de tromper une seconde fois M. de Mélas sur ses projets, et il y réussit aussi bien que la première fois. A la vue des mouvements ordonnés par le général Bonaparte, M. de Mélas, cherchant à se flatter jusqu'au dernier moment, se plut à espérer que les Français n'avaient pu descendre des Alpes qu'en très-petit nombre. Il crut que si le général Bonaparte, comme tout portait à le penser, voulait seulement traverser le Pô pour entrer dans Turin, et donner la main, vers le mont Cenis, au général Thurreau, il crut qu'on pourrait lui tenir tête en coupant tous les ponts, et en disputant le passage du Pô avec une trentaine de mille hommes. Il conçut donc l'espérance de pouvoir se défendre sur cette ligne, sans faire le double sacrifice des positions occupées sur le Var, et des progrès faits devant Gènes. En conséquence, M. de Mélas réunit le général Haddick, revenu de la vallée d'Aoste, le général Kaim, placé au débouché de Suze, les 10,000 hommes amenés avec lui de Nice, plus un nouveau détachement tiré du Var: formant ainsi un rassemblement de 30,000 hommes, et ne nous en supposant pas davantage, il espéra disputer, avec ces forces, le fleuve qui séparait les deux armées.

Le Premier consul ne chercha pas à détruire cette nouvelle illusion de son adversaire, et, le laissant occupé vers Turin à cette demi-concentration de forces, se replia tout à coup vers Milan. Lannes, qui avait sensiblement devoir remonter le Pô pour marcher de Chivasso sur Turin, le descendit subitement au contraire:

"A l'Editeur du *Pilot*.

"Monsieur,—J'ai pris des renseignements sur les faits qui ont été cités dans le *Constitution*. Ils ont été beaucoup d'irritation parmi la population Irlandaise. Je vais vous les rapporter tels qu'ils m'ont été communiqués. Lors de la première élection de M. Drummond, un jeune Irlandais du nom de M'Keon était employé dans son bureau, et il prit une part active dans les assemblées politiques (en faveur de M. Drummond) ce qui le fit remarquer de ses compatriotes. Quelque temps après, le bruit se répandit que M'Keon avait été acheté. L'hon. Dominick Daly trouva moyen de lui donner une place dans son bureau comme écrivain surnuméraire et avec un salaire payé, comme de raison, à même l'argent des Canadiens. Il a été désigné depuis sous le nom d'espion de Daly, et il déploya dernièrement beaucoup d'activité parmi ses compatriotes, leur insinuant les principes qui pourraient servir les intérêts de M. Daly et rapportant à ce dernier toutes les informations qu'il pouvait se procurer. Tous ces faits furent connus, et M'Keon étant soupçonné il fut activement surveillé. Les Irlandais furent alarmés de ces extravagances, elles excitèrent chez eux de la désaffection envers le gouvernement, au point qu'ils sont déterminés à ne point s'enrôler dans la milice. M'Keon a eu dernièrement avec un Irlandais influent et distingué une conversation dans laquelle il recommanda à cette personne de s'enrôler en disant que lorsqu'on aura des armes on pourra s'en servir en faveur des ennemis. L'objet de M'Keon était sans doute de trahir ses compatriotes et de les mettre dans l'embarras. Eh bien! cet individu (M'Keon) est le clerc et le confident de M. Daly et un employé salarié du gouvernement. Il est inutile d'ajouter un mot. Je puis affirmer sous serment les faits que je viens de rapporter.

"Je suis, etc.,

"HIBERNICUS."

On lit encore dans le même journal:

Tentative d'assassinat.—L'article qui précède a paru dans le *Pilot* de mardi matin, et dans l'après-midi du même jour le nommé M'Keon fut aperçu rôdant sur la Place d'Armes, près du bureau de *Pilot*, armé d'un énorme bâton. Plusieurs individus à mine suspecte rôdaient aussi dans les environs. Vers 5 heures, l'hon. Francis Hinks venant de la chambre des nouvelles se rendait à son bureau, en compagnie d'un ami, du Haut-Canada. M'Keon, à son approche, se cacha dans l'embrasure d'une porte, et lorsque M. Hinks fut passé, il lui asséna, sans dire un seul mot, un violent coup de son bâton. M. Hinks crut d'abord que c'était un glaçon qui s'était détaché du toit et comme il regardait en l'air pour reconnaître d'où venait le danger, il reçut un autre coup sur la tête, et toujours par derrière, ce dernier fut si violent qu'il le fit tomber, et pendant qu'il était sur le pavé et presque sans mouvement, M'Keon continuait à frapper à coups redoublés, jusqu'à ce que l'ami de M. Hinks put parvenir à arracher le bâton des mains de ce furibond, qui prit ensuite la fuite. Comme nous l'avons dit plus haut, plusieurs individus de sa trempe se trouvaient là réunis d'avance, pour lui prêter main forte. Il a été dit même, que l'hon. Dominique Daly n'était pas bien éloigné du lieu de la scène. Mais nous n'affirmons pas ce fait qui dénoterait chez le secrétaire civil trop de bassesse d'âme. Nous aimons à croire que s'il se trouvait là, ce n'était qu'accidentellement.

Le lecteur voudra bien se rappeler que l'auteur de la lettre avertit qu'il n'a aucune objection à ce que son nom soit livré à ceux qui réclameraient contre cette publication. Aucune démarche n'a été faite auprès de M. Hinks pour connaître celui qui porte des accusations aussi fortes que véridiques contre l'individu en question. La première démarche qu'il adopte pour justifier sa conduite coupable est une espèce d'assassinat prémédité et qu'il aurait sans doute accompli si les témoins de cette scène ne l'eussent désarmé. Voilà les faits tels qu'ils nous ont rapportés par des témoins oculaires. Ainsi ils ne peuvent être révoqués en doute.

Nous laissons à juger quel degré de considération mérite un individu qui, de propos délibéré et avec une préméditation diabolique, s'arme d'un bâton d'une grosseur démesurée, et attend dans une cachette son adversaire désarmé, pour le frapper par derrière sans l'avoir provoqué auparavant et sans l'avertir de se mettre en garde. L'individu qui s'est rendu coupable de cet acte de brutalité et de lâcheté en même temps est le clerc, l'ami et le confident de M. Daly, secrétaire civil et membre du conseil exécutif à perpétuité!

Il s'élève maintenant une question; celle de savoir si M'Keon est encore à la solde du gouvernement?... Si M. Daly garde cet individu à son service, on sera forcé de lui appliquer le proverbe: "Tel maître tel valet."

Ce n'est pas tout. Hinks a fait arrêter l'individu qui s'était rendu coupable envers lui d'un guet-à-pens aussi révoltant. Il a été traduit ce matin devant le

magistrat de police. Le lecteur s'attend sans doute à une pénalité de quelques mois d'emprisonnement, à une amende considérable.... Point du tout. Le coupable a été condamné à trois louis d'amende!... Hétons-nous de dire que Henry Corne, ni J. D. Laroix n'étaient présents à cette sentence, car ils avaient un précédent devant eux qu'ils auraient été forcés de suivre!! On se rappelle que dans une occasion où l'accusé était mille fois moins condamnable, le premier opina pour trois mois d'emprisonnement et le second un mois. Heureusement que des magistrats plus humains ne se rangèrent pas de leur opinion, pour l'honneur de la justice.

Mais que va dire le premier ministre de cette dernière affaire, lui qui dans l'occasion précédente à laquelle nous avons fait allusion, déplorait, dans un article communiqué, que les juges se fussent départis de leur sévérité en annulant leur premier jugement!! Il demandait de quel droit les juges avaient ainsi changé leur sentence. Arrêtons-nous là. Ne réveillons pas de si pénibles souvenirs. On l'a dit depuis longtemps, la justice est administrée partout avec deux balances, mais en Canada on ne le pèse pas du tout. C'est plus tôt fait.

(Pour le Journal de Québec.)

Monsieur,

Quelqu'un ayant appelé mon attention à des écrits signés "Un Iroquois," publiés dans votre journal, en réponse à d'autres écrits signés "Huron," publiés dans le *Canadien*,—et m'ayant observé que l'on me désignait comme l'auteur des écrits signés "Huron," je déclare n'avoir jamais écrit ces communications, ni même en connaître l'auteur. J'en appelle au *Canadien* et à son correspondant, et leur demande de débiter le public à cet effet.

Votre obéissant serviteur,

F. REAL ANGERS.

21 janvier 1846.

### Extraits Divers.

Manière de frapper aux portes en Angleterre.—Les portes cochères sont très-rare à Londres, et restent fermées comme toutes les autres. La manière de frapper désigne la qualité de celui qui se présente. Frapper un coup de moins serait se dégrader, et un coup de trop serait une usurpation, une insolence.

Un seul coup annonce le laitier (milkman), le charbonnier, le domestique de la maison, un mendiant; il signifie: *Je voudrais bien entrer.*

Un double coup indique le facteur de la poste, un porteur de billets de visite et d'invitation, ou tout autre messenger. Il exprime qu'on est pressé, qu'on vient pour affaire, et signifie: *Il faut que j'entre.*

Un triple coup dénote le maître ou la maîtresse de la maison, ou une des personnes qui la fréquentent ordinairement; il dit d'un ton impératif: *Ouvrez.*

Quatre coups bien frappés annoncent une personne de bon ton, immédiatement au-dessous de la noblesse, et qui arrive en voiture; ils signifient: *Je veux entrer.*

Les quatre coups répétés deux fois dans le style vraiment *staccato* et ferme, annonce milord, milady, un nabab, un prince russe, un baron allemand ou quelque autre personne de qualité. Il signifie: *Je vous fais beaucoup d'honneur en entrant chez vous.*

Les anciens représentants de l'Amérique.—En 1634, la législature de la Pensylvanie adopta une résolution portant "qu'à l'avenir il ne serait permis à aucun membre de venir à la chambre nu-pieds, ni de manger son pain et son fromage sur les marches de l'édifice." En rappelant ce fait historique, un journal dit: autres temps, autres mœurs; les législateurs de notre époque tiennent un peu plus à leur dignité! Hum! hum! n'est-ce pas une épigramme!

Les fumeurs dans le congrès.—Les correspondances de Washington jettent feu et flamme contre un représentant qui malgré toutes les remontrances de ses collègues, persistait à fumer une cigarette en pleine séance. Ce partisan fanatique de la liberté et du tabac est M. Chipman du Michigan. Un autre représentant, M. Pettit, de l'Indiana, a long-temps voulu se permettre, lui aussi, cette liberté, mais il a fini par se rendre aux prières des dames qu'il enfumait. M. Chipman se montre plus sauvage.

Une proposition excentrique.—L'autre jour, dans la législature de Maryland, un M. Reeder proposa que tous les nègres libres ou esclaves, résident dans l'Etat, fussent vendus pour que le produit de la vente servît à liquider la dette de l'Etat. La chambre accueillit cette proposition par des huées, et M. Reeder, soit qu'il l'eût faite facétieusement ou sérieusement, la retira.

Il se défendit plusieurs heures de suite avec beaucoup de présence d'esprit et de courage, et parvint à sauter le pont de Turbigo, dont la perte eût rejeté les Français en deçà du Naviglio-Grande, et peut-être du Tessin même. Pendant qu'il se défendait aussi bravement, le général Monnier, qui était parvenu à passer un peu au-dessous, vint à son secours, fondit sur les troupes de Laudon, et les chassa de Lurbigo. Cette ligne, qui devait arrêter l'armée française, fut donc franchie au moyen d'un simple combat d'avant-garde. Le lendemain, 1er juin (12 prairial), la division Boudet passa vers Bufalora, et l'armée entière s'avança sur Milan. Wukassowich, craignant d'être pris entre la grande armée qui s'avavançait en Lombardie, et le corps de Monney qui descendait du Saint-Gothard, se retira en toute hâte, et ordonna à la brigade Dedowich, qui était au pied des montagnes, de se replier derrière l'Adda, par Cassano. Lui-même alla chercher un refuge derrière l'Adda, par Milan et Lodi, après avoir laissé une garnison de 2,800 hommes dans le château de Milan.

Aucun obstacle n'arrêtait désormais l'armée française. Elle pouvait entrer dans la capitale de la Lombardie, qui gémissait depuis plus d'une année sous le joug des Autrichiens. Jusqu'alors on n'avait entretenu ces malheureux Italiens que des succès de M. de Mélas et de la déresse des Français. Les caricatures sur l'armée de réserve avaient circulé à Milan aussi bien qu'à Vienne et à Londres. On la représentait comme un ramassis de vieillards et d'enfants, armés de bâtons, montés sur des ânes, et ayant deux espingoles pour artillerie. Tandis qu'on déversait la dérision sur la République française, ce qui n'était pas bien fâcheux, on faisait peser la plus dure oppression sur les malheureux Italiens.

A continuer.

combiné toutes les parties de ce plan, avec autant de réflexion que d'audace. On ignorait quelle réunion de forces pouvait se rencontrer sur cette route; on sacrifiait sa ligne de retraite vers les Alpes, on abandonnait à eux-mêmes les généraux Thurreau et Moncey, réduits probablement à se replier vers le mont Cenis et le Saint-Gothard. Dieu sait après quelles aventures. Mieux eût valu secourir Masséna directement, par Toulon, Nice et Gènes. D'après toutes ces considérations, il ne restait évidemment qu'un parti à prendre, c'était d'appuyer à gauche, vers le Saint-Gothard et Milan, et de donner la main aux 15,000 hommes du général Moncey. De la sorte on ralliait à soi le principal détachement de l'armée, ce qui lui portait au chiffre de 60,000 combattants; on occupait la capitale de la haute Italie; on soulevait les peuples sur les derrières des Autrichiens; on prenait tous leurs magasins; on s'emparait de la ligne du Pô et de tous les ponts sur ce grand fleuve; et enfin, en se mettant en mesure d'agir sur l'une et l'autre rive, on arrêtait M. de Mélas, quelque route qu'il voulût tenir pour s'échapper. Il est vrai que dans ce plan les secours à porter à Masséna étaient différés de huit ou dix jours, ce qui était fâcheux. Mais le général Bonaparte pensait que sa présence en Italie suffirait pour dégager l'armée de Ligurie; car il croyait que M. de Mélas se hâterait d'attirer à lui les corps qui attaquaient Gènes et le pont du Var. En tout cas, les généraux Masséna et Suchet avaient rempli l'objet qui leur était assigné, en retenant M. de Mélas sur l'Apennin, en le fatiguant, en l'épuisant, surtout en l'empêchant de fermer les débouchés des Alpes. Le défenseur de Gènes, dût-il succomber, ne faisait que consumer la longue suite de sacrifices imposés à la noble et malheureuse armée de Ligurie, pour le succès d'une vaste combinaison.

DECLARATIONS DE FAILLITES.

Assemblées après déclaration.

Assemblée des créanciers de Joseph Parant, marchand, le 22 janvier courant. Juge-commissaire, W. Power, écuyer.

Assemblée des créanciers de C. A. Besse, marchand, le 21 janvier courant. Juge-commissaire, W. Power, écuyer; Syndic Chas. Langevin, écuyer.

Assemblée des créanciers de L. L. Paradis, le 27e jour de janvier courant, à 11 heures du matin. Juge-commissaire, Jean-Casimir Brunau, écuyer.

SOUSSIONS POUR CONSTRUCTION.

On demande des soumissions pour construire les murs du cimetière de l'église anglaise, au faubourg saint-jean. S'adresser à MM. Haeker et Staveley, architectes.

BULLETIN DES VENTES PAR ENCAN.

Vente remise—Mercredi soir, le 21 du courant, chez Balzarette—Marchandises de fantaisie, etc. Ce soir, 20 janvier, aux chambres de Cole—Meubles de ménage, balais, sirop de citron, etc.

Vendredi le 23 janvier à 11 heures A. M. aux magasins de M. M. Chapman et cie.—La cargaison en bois du navire "Crossman" où elle est maintenant à bord, entre la pointe St. Denis et la rivière-Ouelle.

Lundi le 29, au bureau de W. Bignel, notaire, à 2 heures après-midi, une maison située rue d'Autcuil, appartenant au révérend M. Barrage.

NOUS soussignés, électeurs du quartier Champlain, prions John Maguire, écuyer, avocat, de se présenter comme candidat à la prochaine élection pour la représentation de notre quartier dans le Conseil de ville, nous promettons de soutenir son élection.

Québec, janvier 1846. (Signé de 279 électeurs.)

AUX ELECTEURS DU QUARTIER CHAMPLAIN.

Messieurs, — Je suis très reconnaissant de la marque de confiance contenue dans la requête que vous m'avez présentée signée comme elle paraît, de 279 électeurs de votre quartier, formant la grande majorité du corps électoral, et ce sans aucune sollicitation ou désir de ma part, je ne me croirais pas justifié, en refusant d'accepter la responsabilité du poste auquel vous me désignez.

Dans le cas où vos votes assureraient l'offre que vous me faites, il n'est pas inutile de vous donner un mot d'explication sur la règle qui ne servira de guide dans l'exécution de mes devoirs comme votre représentant dans le conseil de ville.

Je considère toujours comme mon premier et principal devoir de promouvoir les intérêts de votre quartier et obtenu par son amélioration une part raisonnable des deniers prélevés sur la cité. J'aiderai à secourir pour l'intérêt de tous les citoyens en général les avantages contemplés par la législature en dotant notre cité d'un acte d'incorporation; mais je ne m'allierai à aucun parti (si aucun il y a dans le conseil de ville) désirant aucune ascendance soit politique ou nationale.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble obéissant serviteur. J. MAGUIRE.

19 janvier 1846.

Aux Electeurs du Quartier du Palais.

Messieurs, LA requête qui m'a été faite par un grand nombre de citoyens les plus respectables de votre quartier, conformément à la résolution adoptée à l'Assemblée tenue le 12 du courant, afin de choisir une personne pour vous représenter au Conseil de Ville, me fait un devoir de me rendre à vos sollicitations.

Je ne puis hésiter un instant de prendre part aux travaux qui ont pour objet l'intérêt de la cité, autant que mes talents et ma capacité pourront le permettre.

J'ai l'honneur d'être, etc. ED. J. DEBLOIS.

Québec, 14 janvier, 1846.

NOTICE.

JE, soussigné, donne avis par ces présentes que j'ai été dûment nommé curateur à la succession vacante de Sieur Louis Goudreau, absent, et devant de cette paroisse, en vertu de l'ordonnance de William Power, écuyer, un des juges de la cour de circuit, pour le circuit de Saguenay, District de Québec, daté 4 novembre, 1845, et en conséquence je requiers toutes personnes qui doivent à la dite succession de m'en payer le montant et ceux qui ont des biens ou effets entre leurs mains, de la dite succession de me les remettre sans délai, sous peine de droit.

St. Etienne de la Malbaie, le 16 janvier, 1846. VITAL GOUDREAU, Curateur.

A vendre.

CETTE belle maison avantageusement située pour toute sorte de commerce, faisant face d'un côté au marché de la basse-ville et de l'autre à la rue St. Pierre. Les termes de paiements seront faciles. S'adresser au propriétaire soussigné. AUGT. AMIOT.

Québec, 19 janvier, 1846.

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

UN terrain de 72 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a de la rue St. Vallier au cap, précisément à l'aboutissement de la rue St. Dominique, paroisse de St. Roch; avec les murs d'une maison à deux étages, en bon état malgré les ravages que leur a pu faire l'incendie du 28 mai.

S'adresser à dame veuve Cus. LEMIEUX, ou à M. PIERR GAGNON, père. Québec, 27 septembre 1845.

Avertissement.

ON fait savoir qu'en vertu de la sentence d'homologation rendue le DOUZIEME jour de janvier courant, par l'honorable juge Power, sur l'avis des parents et amis de Félicite De Hou De Villers, Charles Abraham De Hou De Villers et Marguerite Victoria De Hou De Villers, trois enfants mineurs issus du mariage de Sieur Olivier De Hou De Villers et de feu dame Félicite Blais, il sera, par le soussigné, commis à cet effet par la dite sentence d'homologation, procédé sur les lieux à la crie et adjudication publiques de l'immeuble ci-dessous désigné, dépendant de la communauté d'entre le dit Olivier De Hou De Villers et la dite feu dame Félicite Blais.

Les conditions seront énoncées au moment de la vente; on peut les connaître d'avance en s'adressant au Notaire soussigné, en son Etude, à la Haute-Ville de Québec, Rue Ste. Anne, No. 27.

ENSUIT LA TENEUR DU DIT IMMEUBLE.

Un emplacement situé au Faubourg St. Jean de cette ville de Québec, rue St. Jean, contenant trente-sept arpents ou environ de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, borné par devant à la dite rue St. Jean, par derrière à Joseph Binet, joignant d'un côté au Nord Est partie à dame Veuve Paré et partie à Honoré Monier, et d'autre côté Sud Ouest à Christian Hoffman, sans aucunes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La vente se fera sur les lieux, LUNDI, le deux de Février prochain, à UNE heure précise de l'après-midi. J. B. TRUDELLE, Notaire. Québec, 17 janvier, 1846.

NOUS soussignés prions EDOUARD GLACKEMEYER, écuyer, de nous permettre de le réélire pour représenter le quartier St. Pierre dans le conseil de ville.

Québec, 18 décembre 1845. J.-B. Lachance, D. Cameron, P.A. Gagnon, Jos. Carrier, Jos. Grondin, Jos. Cadotte, Prudent Gervais, Léon Gingras, Etienne Carrier, J. B. Audette, Fabien Bois, J.-B. Beaubien, Séraphin Aré, Patrick O'Flaherty, François Grenier, Baptiste Tibeau, John O'Neil, Ed. Quirouet, James Coullan, Joseph Cauchon, Georges Blumhart, Pierre Goudeau, J. Bte. Duill, Pierre Langlois, Prisque Bertrand, Charles Giroux, Laurent Paradis, Ed. Méthot, Jos. Dussault, Frs. Laurent, J. Neilson, Wm. Daniel, William Bishop, John Lamby, Louis Guérard, Edouard Verrault, François Cinq-Mars, Jos. Fortin, J. Venderheyden, Joseph Allard, Paul Allaire, Simon Bédard, Michel Tessier, Geo. H. Simard, Pierre Gagnon, Amable Pelletier, Louis Gosselin, Yves Tessier, C. Chénier, F. P. Parent, S. Blumhart, Firmin Levesque, Louis Simard, Gédéon Lapointe, Charles Vallée, Fabien Ouellet, Ed. Paquet.

Cette réquisition ayant été présentée par une députation des signataires, le 24 du courant, M. Glackemeyer y a répondu comme suit: Messieurs, — J'ai déjà dit à quelques-uns d'entre vous, à plusieurs reprises, et je le répète, que je n'ai aucun désir de retourner au conseil de ville; si cependant vous me réalisez, je me croirai fort honoré, j'accepterai l'importante charge et j'en remplirai les devoirs au meilleur de mon humble capacité.

D'autres électeurs mettant en avant un autre candidat, vous allez avoir une lutte à soutenir; j'espère qu'elle sera conduite sans aigreur ni animosité, mais avec des égards mutuels et ce en même temps lequel il n'est guère possible d'agir avec le discernement qui serait désirable dans le choix d'un homme à qui l'on revêt de pouvoirs considérables sur vos fortunes et sur votre bien-être.

Vos opposants ont tant de droit à leur opinion que vous en avez à la votre puisqu'ils croient qu'une autre personne est plus propre à les représenter; leur conviction mérite notre respect.

Il serait désirable que tous les électeurs pussent voter librement et paisiblement, sans être exposés à la plus légère insulte, pas même à un geste offensant, et que tout se passât avec la plus grande loyauté.

Si l'élection est conduite de cette manière, elle fera beaucoup d'honneur à nos électeurs qu'à l'élu; et quand même vous perdriez le candidat de votre choix, vous auriez toujours la satisfaction que les électeurs de votre quartier auront maintenu ce caractère d'amour de l'ordre, de respect à la loi et de fidélité aux bien-séances, qui a déjà si honorablement distingué les citoyens de Québec.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Bien respectueusement Votre dévoué serviteur ED. GLACKEMEYER.

Québec, 24 décembre 1845.

Extraits des Règles de l'Assemblée législative du Canada.

RÉSOLU, 66.—Qu'avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un pont ou des ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque chemin de fer, ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelques droits ou privilèges exclusifs quelconques, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial, pour de semblables objets, il sera donné notice de la demande qu'on se propose de faire, dans un des Papiers publics du District, publiés en Anglais, et dans l'un de ceux publiés en Français s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses ou Township qui pourront être intéressés à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, avant que telle Pétition soit présentée.

RÉSOLU, 67.—Qu'à l'avenir, cette chambre ne recevra des Pétitions pour des Bills Privés que dans les premiers quinze jours de chaque Session.

RÉSOLU, 70.—Qu'après la présente Session, et avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont de Péage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill, en donnant la notice ordonnée par la Règle soixante-et-sixième, donneront aussi, en même temps et de la même manière, un Avis, notifiant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élévation des Arches, l'espace entre les Culées ou Piliers, pour le passage des Cagnex, Cages et Bâtimens, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont-lévis ou non, et les dimensions de tel Pont-lévis.

RÉSOLU, 71.—Que les frais et dépenses occasionnés par les Bills privés qui accordent quelque avantage ou privilège exclusif, et les procédures y relatives dans cette chambre, ne doivent pas retomber sur le public, et qu'il est juste et raisonnable que partie de ces frais et dépenses soit supportée par ceux qui demandent les dits Bills, et une somme qui ne sera pas moindre que £20 sera déposée entre les mains du Greffier de cette Chambre par le Pétitionnaire avant la deuxième lecture d'aucun tel Bill.

W. B. LINDSAY, Greffier Assemblée.

Mem.—Aucune Pétition imprimée n'aura, dans aucun cas, aucune pétition n'aura non plus reçue à moins que des signatures réelles soient apposées sur la même feuille de parchemin ou papier, sur lesquelles la dite Pétition sera écrite.

A être publié en langue Anglaise et Française, dans le "Canada Gazette" et la "Gazette Officielle de Québec" en langue Anglaise dans la "Gazette Officielle de Toronto" et en langue Française dans le "Canadien", "La Minerve", "L'Aurore des Canadas" et "Le Journal de Québec" jusqu'à la prochaine réunion de la Législature.

Ventes par le Sheriff.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les Terres et Héritages sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux enchères et lieux respectifs, tel que mentionné ci-bas. Toutes personnes ayant des réclamations sur iceux, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions, afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charger, exceptés dans les cas de Vendition Expans, dans lesquels la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être faites au bureau du sheriff avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de vente; les oppositions "afin de conserver" peuvent être faites en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'Ordre, Writ

No. 1311.—James Campbell, de la paroisse de St. Germain de Rimouski, marin; contre Louis Canal, ci-devant de la même paroisse, cultivateur, et actuellement à Québec, et autres, et Dunbar Ross, écuyer, de la cité de Québec, distrayant, (ci-suit la description de la terre du dit James Campbell, à être vendue à la demande du dit distrayant.) savoir: "Une terre d'un arpent de front, sur quarante deux arpents plus ou moins de profondeur, située en premier rang des concessions de la paroisse de St. Germain, à l'endroit nommé La Pointe aux Peres, tenant par le nord ouest au Fleuve St. Laurent, par le sud est au bout de la dite profondeur, par le sud ouest à Daniel Chouinard, et par le nord est à Charles Chouinard, sans bâtisses sus construites; et sujette aux droits, devoirs et redevances, stipulés et réservés et en faveur du seigneur dans l'octroi original d'inclui à titre de cens." Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Germain de Rimouski, le Troisième jour de Mars prochain, à dix heures du matin.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que l'Élection d'un Conseiller pour chacun des Quartiers St.-Louis, Du Palais, St.-Pierre et Champlain, de trois Conseillers pour le Quartier St. Jean, de deux Conseillers pour le Quartier St. Roch, et d'un Cotiseur pour chacun des dits six Quartiers sus-nommés de cette Cité, aura lieu, conformément à l'Acte de la 8me Victoria, Chap. LX, Sect. III, le

2 Février prochain.

(Les places d'Élections seront indiquées plus tard.)

LISTE DES VOTEURS.

Par les Sections 19 et 20 de l'Ordonnance de la 3me et 4me Vict. Chap. XXXV.

"QUE le Conseil-de-Ville pourvoiera, par un Règlement, à ce qu'il soit fait des LISTES de toutes les personnes qualifiées à voter aux Élections des Conseillers et autres officiers de ville, dans lesquelles le droit de voter à telles élections sera déterminé; et que toute personne désirant voter à aucune Élection de Conseiller, produira, avant qu'il lui soit permis de voter, un CERTIFICAT, signé de l'Officier qui lui appartiendra, de sa qualification conformément à ce règlement.

Par un Règlement passé par le Conseil de Ville le 27 juin 1845, l'est ordonné "Que le dit Certificat de qualification sera revêtu de la signature du GREFFIER de la Cité."

Les certificats seront livrables, au Bureau du Greffier de la Cité, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés) de 10 A. M. à 3 P. M., à dater du 2 janvier prochain, jusqu'au jour de l'Élection inclusivement.

Par Ordre du Maire, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

N. B. Afin d'éviter des délais et de la confusion dans la livraison des certificats le jour de l'élection, les Électeurs sont respectuellement priés de les lever avant ce jour.

Les certificats ne seront donnés qu'à ceux électeurs en personne ou leurs fondés-de-pouvoir.

AVIS.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Jos. Savard, écuyer, en son vivant de Québec, marchand de bois, sont requises de présenter leurs comptes; et ceux qui doivent à la dite succession sont priés de payer le montant de leurs comptes entre les mains du soussigné qui est autorisé à régler les affaires de la dite succession.

On disposera de gré à gré du restant de son fonds de commerce en bois, à la résidence de madame Savard, au haut de la côte d'Abraham.

M. TESSIER, Notaire, Faubourg St. Jean, rue d'Aiguillon. Québec, 28 Novembre, 1845.

LE COMTE D'ALDBOROUGH GUERI PAR

LE COMTE D'ALDBOROUGH GUERI DU MAL DE FOIE ET D'ESTOMAC. Extrait d'une lettre du comte, datée de Villa Mesina, Leghorn, 21 février, 1845.

MONSIEUR.—Plusieurs circonstances m'ont empêché de devoir vous remercier plutôt de la politesse que vous avez eue de m'envoyer de vos pilules. Je prends maintenant occasion de vous en demander le compte, et, en même temps, d'ajouter que vos pilules m'ont guéri des maux de foie et d'estomac, ce que n'avaient pu faire tous les membres éminents de la Faculté chez nous, et sur tout le continent, non plus que ceux de Carlsbad et de Marienbad. Je désire avoir une autre boîte et un petit pot de l'onguent, en cas que ma famille en ait besoin.

Je suis, Monsieur votre obéissant serviteur, (Signé) G. R. WYTHEN BAXTER. A vendre, chez JOHN MUSSON, Chimiste. Seul agent à Québec. Québec, 25 Octobre, 1845.

ÉLECTION

DES CONSEILLERS DE VILLE ET DES

COTISEURS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'Élection d'un Conseiller pour chacun des Quartiers St.-Louis, Du Palais, St.-Pierre et Champlain, de trois Conseillers pour le Quartier St. Jean, de deux Conseillers pour le Quartier St. Roch, et d'un Cotiseur pour chacun des dits six Quartiers sus-nommés de cette Cité, aura lieu, conformément à l'Acte de la 8me Victoria, Chap. LX, Sect. III, le

LUNDI

2 Février Prochain,

et qu'elle se fera aux lieux suivants savoir:—

Table with 4 columns: Quartiers, Conseillers qui se retirent, Lieux des élections, Présidents des élections. Rows include St. Louis, Du Palais, St. Pierre, Champlain, St. Roch, St. Jean.

N. B. Le Poll s'ouvrira à neuf heures A. M. Par ordre du Maire, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

ÉLECTION

DES Conseillers de Ville ET DE

COTISEURS.

HOTEL-DE-VILLE, QUÉBEC. 17 décembre, 1845.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'Élection d'un Conseiller pour chacun des Quartiers St.-Louis, Du Palais, St.-Pierre et Champlain, de trois Conseillers pour le Quartier St. Jean, de deux Conseillers pour le Quartier St. Roch, et d'un Cotiseur pour chacun des dits six Quartiers sus-nommés de cette Cité, aura lieu, conformément à l'Acte de la 8me Victoria, Chap. LX, Sect. III, le

2 Février prochain.

(Les places d'Élections seront indiquées plus tard.)

LISTE DES VOTEURS.

Par les Sections 19 et 20 de l'Ordonnance de la 3me et 4me Vict. Chap. XXXV.

"QUE le Conseil-de-Ville pourvoiera, par un Règlement, à ce qu'il soit fait des LISTES de toutes les personnes qualifiées à voter aux Élections des Conseillers et autres officiers de ville, dans lesquelles le droit de voter à telles élections sera déterminé; et que toute personne désirant voter à aucune Élection de Conseiller, produira, avant qu'il lui soit permis de voter, un CERTIFICAT, signé de l'Officier qui lui appartiendra, de sa qualification conformément à ce règlement.

Par un Règlement passé par le Conseil de Ville le 27 juin 1845, l'est ordonné "Que le dit Certificat de qualification sera revêtu de la signature du GREFFIER de la Cité."

Les certificats seront livrables, au Bureau du Greffier de la Cité, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés) de 10 A. M. à 3 P. M., à dater du 2 janvier prochain, jusqu'au jour de l'Élection inclusivement.

Par Ordre du Maire, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

N. B. Afin d'éviter des délais et de la confusion dans la livraison des certificats le jour de l'élection, les Électeurs sont respectuellement priés de les lever avant ce jour.

Les certificats ne seront donnés qu'à ceux électeurs en personne ou leurs fondés-de-pouvoir.

AVIS.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Jos. Savard, écuyer, en son vivant de Québec, marchand de bois, sont requises de présenter leurs comptes; et ceux qui doivent à la dite succession sont priés de payer le montant de leurs comptes entre les mains du soussigné qui est autorisé à régler les affaires de la dite succession.

On disposera de gré à gré du restant de son fonds de commerce en bois, à la résidence de madame Savard, au haut de la côte d'Abraham.

M. TESSIER, Notaire, Faubourg St. Jean, rue d'Aiguillon. Québec, 28 Novembre, 1845.

LE COMTE D'ALDBOROUGH GUERI PAR

LE COMTE D'ALDBOROUGH GUERI DU MAL DE FOIE ET D'ESTOMAC. Extrait d'une lettre du comte, datée de Villa Mesina, Leghorn, 21 février, 1845.

MONSIEUR.—Plusieurs circonstances m'ont empêché de devoir vous remercier plutôt de la politesse que vous avez eue de m'envoyer de vos pilules. Je prends maintenant occasion de vous en demander le compte, et, en même temps, d'ajouter que vos pilules m'ont guéri des maux de foie et d'estomac, ce que n'avaient pu faire tous les membres éminents de la Faculté chez nous, et sur tout le continent, non plus que ceux de Carlsbad et de Marienbad. Je désire avoir une autre boîte et un petit pot de l'onguent, en cas que ma famille en ait besoin.

Je suis, Monsieur votre obéissant serviteur, (Signé) G. R. WYTHEN BAXTER. A vendre, chez JOHN MUSSON, Chimiste. Seul agent à Québec. Québec, 25 Octobre, 1845.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19 décembre 1845. VIS.—Sera vendue par encan public, au Palais de Justice aux Trois-Rivières, le MARDI QUATRIEME jour d'AOÛT mil huit cent quarante six, à ONZE heures de l'après-midi.

Cette propriété immobilière connue sous le nom de FORGES DE SAINT-AUBURNE, dans le district des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des Forges, Moulin, Fourneaux, Maisons d'habitation, Hangar, etc., et de la contenance d'environ cinquante-cinq acres, plus ou moins. L'acquéreur aura le privilège d'acheter une quantité additionnelle de ces terres adjacentes (n'excedant pas trois cent cinquante acres), qu'il pourra avoir au prix de sept schellings six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du Minerai de fer, durant l'espace de cinq années sur les terres non concédées de la Couronne, dans les lieux Saint-Etienne et Saint-Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur toute portion de ces terres du moment que la dite portion sera vendue, concédée ou qu'il en sera autrement disposé par le gouvernement, qui, cependant, ne sera sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur pour telle cessation de privilège. Aussi le droit (non exclusif) d'acheter du Minerai des concessionnaires de la Couronne ou autres, sur la propriété de qui les Mines auraient été réservées à la Couronne.

Il sera alloué quinze jours au locataire actuel pour enlever ses effets mobiliers et sa propriété privée.

Il sera donné possession le deuxième jour d'octobre mil huit cent quarante-six.

Un quart du prix d'acquisition sera exigé comptant lors de la vente, le reste payable en trois paiements égaux, avec intérêt. Des lettres-patentes seront expédiées lorsque le paiement aura été complété.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau. D. B. PAPINEAU, C. T. C.

La Gazette du Canada est prié de publier cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. Le Chronicle & Gazette et le Toronto Herald, sont aussi priés de l'insérer — 22 dec.

Bureau des Pertes de 1837-38, B. C. Garderobe de l'Assemblée Législative.

MONTRÉAL, 22 décembre 1845. VIS PUBLIC est par le présent donné que les Commissaires notés pour s'enquérir des pertes souffertes par les sujets de Sa Majesté, pendant les troubles du Bas-Canada, en 1837-38 et celles qui en proviennent ont résulté, siègent journellement dans la Garderobe de l'Assemblée Législative, en cette Cité, depuis DIX heures A. M., jusqu'à TROIS heures P. M.

Toutes les réclamations devront être par écrit et adressées comme suit: à J. G. BARTHE, Ecuyer, Secrétaire de la Commission.

Par ordre, J. G. BARTHE, Sec. Com. sur les Pertes.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA CONTRE LE FEU.

AVIS est par le présent donné sous l'autorité du Statut Provincial 4e et 5e Vict. c. 57, incorporant la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, que les Actionnaires de la dite Compagnie sont requis de faire au Bureau de la dite Compagnie dans la cité de Québec, onze versements de vingt-cinq schellings par action chaque, un le 7e jour de chacun des mois suivants savoir: Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril et Mai.

Par ordre des Directeurs de la dite corporation, DANIEL McCALLUM, Secrétaire.

Bureau d'Assurance du Canada, Québec, 4 juin, 1845.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le bien immeuble suivant, dépendant de la faillite du dit Joseph Boucher, de la paroisse de St.-Jean Chrystostome, Marchand, Banquier, sera, conformément à la Loi, vendu à l'enchère publique sur les lieux mêmes, le TROISIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin, c'est à savoir: "Un certain lot ou compeau de terre situé au dit lieu de St.-Jean Chrystostome, premier rang, contenant quarante pieds de front ou environ au "niveau et côté Nord-Ouest du chemin public, allant se terminer à la Haute mer où le dit lot ou compeau de terre en courant "entre deux lignes droites n'a plus que vingt huit pieds de front, "à prendre et mesurer les dits quarante pieds de front, "Ouest de la maison actuellement construite sur le dit lot ou compeau de terre et de ce point vers le Nord-Est; borné au front au "Sud-Est au chemin public, Sub-Ouest à une portion de terre réservée par sieur Julien Demers pour aider à un chemin public "pour descendre au fleuve, et au Nord-Est à un autre terrain appartenant au dit Julien Demers, circonstances et dépendances "Le susdit immeuble sujet aux reutes et aux droits seigneuriaux stipulés par le contrat d'octroi original d'ice lui.

Et toutes personnes qui ont ou prétendent avoir aucunes réclamations dans ou sur le susdit immeuble sont par ce présent notifiées de faire connaître par écrit la nature et l'étendue de toutes telles réclamations, aux Juges ou Commissaires de Banqueroute dans et pour le district de Québec, en la Cité de Québec, en filant toutes ces réclamations par écrit comme susdit au greffe de la Cour de Banqueroute, au Palais de Justice, en la Cité de Québec, quinze jours au moins avant le jour de la vente, afin que telles réclamations puissent être entendues et jugées.

ANTOINE S. MATTE, Syndic. Québec, 23 septembre 1845.

Nouvel établissement de TAILLEUR.

J. S. KOLMYER, CI-DEVANT DE MONTREAL, MARCHAND-TAILLEUR ET DRAPIER MILITAIRE.

INFORME respectueusement les citoyens et le Militaire de Québec, qu'il est prêt à recevoir et à exécuter tous ordres dans la ligne ci-dessus, dans la boutique occupée par M. ATKINS, épicière, à l'encroisement des rues St. Jean et du Palais. Ayant été engagé pendant trente ans dans cette ligne à Montréal, il se flatte qu'avec sa longue expérience, il sera capable de donner satisfaction à ceux qui voudront bien le favoriser de leur patronage.

Tous ordres seront ponctuellement exécutés, et les habits faits dans les goûts les plus récents et les plus fashionables.

ON A BESOIN IMMEDIATEMENT de quatre compagnons Tailleurs. Québec, 6 novembre 1845.

LE CALENDRIER DU CANADA

Pour 1846; DESTINE principalement à indiquer pour chaque jour les événements chronologiques et historiques du pays et solennités de l'église, etc., etc.

A vendre par T. Cary & Cie., à la Librairie Ecclésiastique, rue Ste. Famille, et par W. COWAN & FILS, Rue La Fabrique, Québec, 6 octobre 1845.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE L'ASSURANCE DU CANADA.

MR. JEAN BTE. TRUDELLE, Notaire Public, est substitué à MM. Macpherson et Provost pour recevoir les signatures des Créanciers de la dite assurance qui consentent à la composition de dix schellings dans le louis, telle qu'exprimée dans un avis antérieur.

P. M. BARDY, Prés. du Comité. Québec, 27 septembre, 1845.

VITRES.

VITRES d'Allemagne de 8 1/2 sur 7 1/2 et de 7 1/2 sur 6 1/2. J. H. JOSEPH & co, Quai Napléon, Québec, 30 décembre 1845.

# ALMANAC des affaires.

**A**MABLE RENAUD, cordonnier, fabricant de bottes de chasseurs, ci-devant de la rue St. Georges où est passé l'incendie du 28 juin, a ouvert sa boutique en dehors des barrières de la rue St. Valliers.  
Québec, 3 juillet, 1845.

**C**HARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville.  
Québec, 3 juin 1845.

**F**RS. EVANTUREL, avocat, a établi son bureau en sa demeure rue St. Louis no 32, près l'Esplanade.  
Québec, octobre, 1845.

**F**. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelletteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

**F**ELIX BEDARD, Notaire, a établi son bureau au pied de la côte du Palais, au 2e étage de la maison de M. B. Lachance, marchand-épicerie.  
1er mai, 1845.

**F**ELIX FORTIER, avocat et agent. Bureau à Montréal, no 56, rue Notre-Dame, coin de la rue Ste.-Claire; résidence no. 4, rue Amherst, faubourg de Québec.

## JOSEPH LAURIN, NOTAIRE.

**A** ETABLI son bureau dans la maison occupée par M. La. GUERARD, meublier, rue St. Paul, Basse-Ville.  
Québec, 11 juin 1845.

**J**. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglais, Français, Américain et Canadien, Tabac en Torquettes, Cigares, &c. &c. Basse-Ville, rue St. Pierre.

**J**OS. PETITCLERC, Notaire, tient son Etude en la Haute-Ville rue St. Jean, No. 33.  
Québec, 16 janvier, 1845.

**J**OSEPH CAUCHON, avocat, a temporairement établi son étude au Bureau du "Journal de Québec."  
Québec, 19 décembre 1843.

**L**E DR. RINFRET DIT MALOUIN a fixé sa demeure chez son père M. Rémi Malouin, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean.  
Québec, 10 janvier, 1846.  
Avis aux personnes établis depuis midi jusqu'à une heure

**L**E Soussigné a établi son bureau chez M. PAUL TRUDELE, en haut du côté Ste. Genevieve, No. 4, la maison voisine de M. Guariépy, charretier.  
J. BRE. PRUNEAU, Notaire.  
Québec, 7 juin 1845.

**L**E DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Prince Edouard, no. 52, faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire.  
Québec, 4 juin 1845.

**L**E soussigné informe le public qu'il demeure maintenant dans le faubourg St.-Jean rue Aiguillon.  
PIERRE GAUVREAU, Architecte.  
Québec, 4 juillet 1845.

**L**E docteur ROY a établi son bureau au numéro 23, rue du Palais.—27 nov. 1845.

**E**TUDE DE NOTAIRE.  
**L**E soussigné a établi son Etude en la demeure de M. Gabriel Lapointe, rue St. François, vis-à-vis l'Eglise St. Roch.  
Jos. LEFEBVRE  
2 Juin 1845.

**L**E DR. ROUSSEAU demeure chez M. Frs. Drolette, jardinier, no 15, rue de la Reine. Il prie bien ceux qui lui doivent et qui peuvent le faire de vouloir bien le payer; l'incendie récent, l'ayant mis dans une position à ne pouvoir plus se passer de ses crédits.  
Québec, 4 juin 1845.

**L**E Soussigné a temporairement établi son bureau chez CHS. PANET, Ecr. avocat, Rue St. Louis, Haute-Ville, et a fixé sa résidence dans les appartements occupés par M. P. A. Gagnon, Notaire, vis-à-vis l'hôtel Blanchard.  
J. P. RHEAUME, Avocat et Procureur.  
30 mai 1845.

**M**ICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François.  
Québec, 10 juillet 1845.

**M**. le DR. BARDY demeure maintenant, à la maison des Barrières, faubourg St. Valliers, chez M. Mofatte.

**M**ICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

## O. GIROUX, M. D.

Pharmacien, Chimiste, Droguiste, &c.  
No. 24, RUE ST. JEAN.

CONFISEUR.

**O**. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-ville.  
1er mai, 1845.

**P**IERRE LÉGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall  
Juin, 1844.

**W**M. RUTHVEN, Relieur, No. 27, rue Ste. Ursule, Haute-Ville.

## COMPAGNIE D'ASSURANCE DU PHENIX DE LONDRES.

**C**ETTE compagnie qui a établi son agence en Canada en 1804, continue d'assurer contre le feu.  
**Bureau, au QUAI de Gillespie,**  
ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi  
**GILLESPIE, GRENSHIELD & Co.**  
Québec, 4 juillet 1845.

## Papeterie.

**L**E soussigné continue toujours, dans les magasins ci-devant occupés par MM. McDonald & Logan, un débit de papier foolscap, pot, post, gris et à enveloppes.  
R. H. POOLE.  
Québec, 24 juin, 1845.

**N. B.** Les plus hauts prix donnés pour guenilles et vieux cordons.

# O. GIROUX, M. D.

## Pharmacien, Chimiste, Droguiste,

### RUE ST. JEAN, QUEBEC,

A maintenant en main un assortiment complet de Drogues fraîches, de Parfumeries, de préparations Chimiques, et d'instruments de Chirurgie des meilleures manufactures Françaises, Anglaises et Américaines.  
Il recommande surtout à l'attention du public les articles suivants :

**B**EAUME d'Anis pour le rhume, la toue, la coqueluche, le mal de gorge, &c.  
Beaume végétal pour le rhume, la toue, la coqueluche, &c.  
Beaume pulmonaire pour le rhume, l'asthme, la toue, &c.  
Gouttes pour le rhume, la toue, le mal de gorge, &c.  
Parégorique pour le rhume, la toue, la coqueluche, les coliques et l'insomnie, surtout des enfants, &c.  
Syrup de Scille pour le rhume, la toue, la coqueluche, &c.  
Giargarisme pour le mal de gorge, de bouche, &c.  
Cachou aromatisé, parfum agréable pour la bouche. Il en chasse toute mauvaise haleine causée par les dents gâtées, l'usage du tabac, &c. &c.  
Liniment de corne de Cerf pour le mal de gorge, les douleurs, les entorses, le rhumatisme, &c. &c.  
Huile Britannique pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les plaies anciennes et indolentes.  
Pâte de jujube pour le rhume, la toue, le mal de gorge, &c.  
Régime de plusieurs espèces pour le rhume, la toue, le mal de gorge, irritation d'estomac, &c.  
Sucre de Marube pour le rhume, la toue, &c.  
Onguent infallible pour les hémorrhoides, &c.  
Onguent pour les faiblesses et les maux d'yeux, &c.  
Onguent excellent pour les plaies, les coupures, &c.  
Onguent de roses pour le mal de levres, &c.  
Liniment de chaux pour les brûlures de toutes espèces, &c.  
Crème d'amandes pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c.  
Crème de roses pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c.  
Lait de roses pour guérir les boutons et embellir la peau, &c.  
Opodeldoc pour les douleurs, le rhumatisme, les entorses, écorchures, &c. &c. &c.  
Huile camphrée pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écorchures, &c.  
Esprit de camphre pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écorchures, &c.  
Émplatres renforcissantes pour le mal de reins, le rhumatisme, les douleurs, les faiblesses des effluents, &c.  
Émplatres chaudes pour le rhumatisme, les maux de reins, d'estomac, les douleurs, &c.  
Onguent pour les douleurs des jointures et inflammations internes.  
Savons parfumés pour adoucir et embellir la peau, &c.  
Savons adoucissants et parfumés pour la barbe.  
Eau de Cologne, parfum agréable qui sert aussi pour guérir les boutons et embellir la peau, &c. &c.  
Eau de miel pour nettoyer les têtes farineuses et embellir les cheveux.  
Graisce d'Ours, pommade de roses, pommade d'oranges, moelle aromatique, huile de roses, huile d'oranges, huile de verveine, pour noircir et embellir les cheveux, &c.  
Pulvres de rhubarbe pour purger, et fortifier l'estomac.  
Pulvres pour les vers, chez les enfants et les adultes.  
Pulvres purgatives et antibilieuses pour fortifier l'estomac et exciter l'appétit, &c.  
Extrait et Syrop de Salsepareille pour purifier le sang, fortifier l'estomac et guérir les maladies sans nombre causées par l'impureté du sang et par l'usage de certains remèdes, &c.

Teintures amères pour fortifier l'estomac et exciter la digestion, &c.  
Essence de menthe pour réchauffer l'estomac, la fortifier et en chasser les vents, &c.  
Gouttes pour calmer des personnes nerveuses et les faire reposer.  
Arrowroot de Bermude, gruau et orge à patente, ségo, tapioca pour les malades, les convalescents et les personnes indisposées, &c. &c.  
Ciment arménien pour coller le ver, la porcelaine, &c.  
Gouttes pour ôter les taches de graisse, d'huile, de beurre, &c. sur le drap, la soie, le satin, &c.  
Poudre à dent, Teinture de myrrhe pour nettoyer, embellir et préserver les dents et les gencives, &c.  
Poudre à encre du Canada supérieure à toutes celles qu'on a eues jusqu'à présent, en gros et en détail.  
Encre noire, rouge, verte, sympathique ou invisible, toutes d'une qualité supérieure.  
Remèdes pour le mal de dents et de gencives, &c.  
Huile d'aspic pour les tumeurs.  
Vernis transparent pour les mapes, les gravures, et pour toute ouvrage délicat sur papier, carton, bois, &c.  
Nouveau sel purgatif, doux et rafraichissant sans mauvais goût.  
Poudre blanche parfumée à la violette.  
Bouteilles à toilette pour les parfums, très élégantes et dans tous les goûts.  
Bouteilles de sels volatiles aromatiques pour le mal de tête, les faiblesses, les assoupissements, &c.  
Sel de citron pour ôter les taches d'encre et de rouille.  
Onguent pour les irritations et les autres maux de la tête.  
Onguent pour les dartres, les boutons et les autres maladies de la peau, telle que la gratelle, &c.  
Quinine, quinquina liquide et poudre pour fortifier l'estomac, exciter l'appétit et donner des forces.  
Miel clarifié pur ou médicamenteux pour le rhume, la toue, le mal de gorge, le mal de bouche, &c.  
Essence de citron et essence d'amandes amères pour les patisseries, les crèmes, les sucreries, les blanc-mange, les confitures, &c.  
Phoenix bitters et pilules de vie de Moffat.  
Pilules de vie de vieux Parr.  
Salsepareille de Sars.  
Poudre pour les vers.  
Vermifuge de Fanstock.  
Encre à marquer.  
Grains de santé pour les dérangements d'estomac, indigestions, torpeurs du foie, excès de bile, &c. &c. &c.  
Brosses à hardes, à cheveux, à chapeaux, à ongles, à dents, pour la barbe, &c. &c. &c.  
Poudre de Seidlitz pour les brûlements d'estomac, pour purger doucement, rafraichir le sang et le purifier, &c.  
Poudre de soude pour les brûlements d'estomac, pour rafraichir le sang et le purifier, &c.  
Pâte de Guimauve pour le rhume, la toue, &c.  
Huile d'amandes pour nourrir et embellir les cheveux.  
Et un grand nombre d'autres objets tels que drogues, parfums, essences, racines, &c. &c. &c.  
Le tout à des prix très réduits et d'une qualité supérieure.  
Québec, 18 novembre, 1845.

# ARDOUIN & FILS,

Horlogers, Joaillers, etc.,

**I**NVITENT très-respectueusement leurs patrons et le public à inspecter leur FONDS actuel de MARCHANDISES, qui sont des plus à la mode, et parmi lesquelles se trouvent : Chaines d'or pour le cou et Brequet; une grande variété de riches et très-jolies Epinglettes d'or, plaquées à mosaïques d'argent et noires, do. à manchettes et Boquet; Boutons d'or pour vestes; riches Bagues à diamants, rubis, émeraudes et autres pierres précieuses; anneaux de deuil, de mariage, etc.; Boutons d'or pour manches de chemise; Epingles d'or et plaquées pour chales et manchettes, Loquets, Cachets de Montre, Agrafes de ceinture, Pendants d'oreille, etc.; Bracelets de toilette et de deuil, Epingles pour les cheveux et Porte-bouquets, Ornaments de tête, Porte-crayons d'or et d'argent, Cure-dents Coûteaux d'argent à beurre, etc.; Ladies' Compagnions montés en argent, Souvenirs, Etuais cartes, Montres d'or et d'argent, Pendules, ainsi qu'une grande variété d'autres articles trop nombreux pour être détaillés.

**N. B.**—Vieux Or et Argent achetés et pris en échange.  
Québec, 27 décembre 1845.

No. 60, rue Saint-eau.

# PELLETIERIES.

Le soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il a ouvert son MAGASIN DE PELLETIERIES comme de coutume, et il offre en vente

Un assortiment des plus étendues de

## PELLETIERIES,

Tels que Casques de toutes sortes, Manchons, Boas, Gants, Mitaines, Casquettes de Drap garnies en pelletterie, grandes Colletteries (Cape) d'Astracan et autres pour Dames, garnitures de Vison, Sables, Martes, etc., etc., etc. ROBES de CARIOLE, pour ornements de voitures, de toute sorte, do. de Buffles, Illinois, Peaux d'Original, Chamois et Caribous, Gilets et Caleçons de Chamois, Semelles de crin comme préservatifs contre l'humidité et le froid aux pieds.

## Raquettes, Traines Sauvages,

Cannes de jonc et de baleine, cordons pour Raquettes et souliers, Souliers d'Original pour Dames et Messieurs.

AUSSI,

## Casques, Casquettes, Mitaines,

EN GROS ET EN DETAIL.

Et reçu par le *Zealous*, récemment arrivé de Londres, une immense quantité de Pelletteries fabriquées à Londres, expès pour le marché de Québec, dont il disposera à des prix considérablement réduits.

**F. E. GARANT,**

Québec, 23 octobre 1845.

# Encans du Soir

Grand marché à faire aux halles d'encan

DE

# D. O'DOUD,

## BASSE-VILLE,

LE LUNDI ET MARDI DE CHAQUE SEMAINE, IL Y SERA VENDU

UN assortiment général de marchandises sèches et de fonds et de fantaisie; coutellerie, papeteries, bijouteries et hardes faîtes.  
**N. B.** Pour les détails voir les affiches.  
Québec, 10 juillet 1844.

## Faïence.

**L**A soussigné reçoit maintenant par l'*Acadia* un assortiment de POTERIE, et attend chaque jour par le "Duke of York" et le "Governor Halket" 133 paniers de FAÏENCE comprenant un assortiment général.  
J. PATERSON.  
Québec, le St. P

## A VENDRE

**PAR LE SOUSSIGNÉ,**  
MARCHANDISES Sèches, Pelletteries, Vinaigre de Bordeaux, Pôbles, Horloges Américaines, Alumettes Impériales, Miroirs, Balais, etc. etc. etc.  
E. LACROIX,  
rue Sault-au-Métalot.

30 Octobre, 1845.

# BEAUX-ARTS.

**G**. FASSIO, peintre-miniaturiste, et maître de dessin, et avancement continu du public, exerçant son art dans Québec depuis un grand nombre d'années, après avoir passé par un premier incendie, et avoir perdu presque tous ses effets dans un second incendie, vient se placer de nouveau sous le patronage du public et des amis de l'art en particulier.

Ces circonstances malheureuses l'ayant conduit à diminuer ses prix pour donner en même temps plus de facilité à tout, il a tout lieu d'espérer que l'on viedra au devant de sa bonne volonté. La miniature a des avantages incontestables. Quand on a un parent, un ami, loin de soi, on se sent-on pas le besoin de lui faire parvenir un ressemblance, celle de son époux, de son épouse, de son enfant, etc., surtout quand le prix est à la portée de tout le monde.  
M. Fassio demeure rue St. George, Remparts, no. 2.

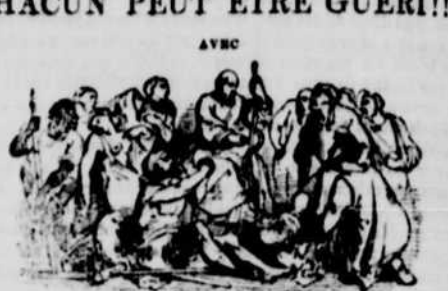
**L**E soussigné remercie ses amis, le clergé, et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour et prend la liberté d'informer qu'il vient de recevoir un assortiment général direct de Londres et de Paris, consistant dans les articles suivants: lunettes d'or et d'argent, lunettes de toutes espèces, simples et doubles, vitres convexes concaves et viciées; un excellent assortiment de microscopes qui grossissent 40,000. Des télescopes acromatiques, boîtes de mathématiques, etc.  
Aussi,  
Un joli assortiment de montres et de bijoux de toutes manufactures anglaises.

**B. VOHL,**  
Québec, rue St. Jean, No. 7, à l'enseigne des Lunettes.

## MAISON ET EMPLACEMENT A LOUER.

**U**NE jolie maison avec le terrain en dépendant, situés en la paroisse de Charlesbourg, près de l'église. Possession à donner immédiatement.  
S'adresser à Québec, à  
J. B. TRUDELE, Notaire.  
Québec, 11 décembre 1845.

## CHACUN PEUT ETRE GUERI!!!



## L'ONGUENT DE HALLOWAY.

Une cure de 50 ulcères en six semaines.

Extrait d'une lettre de John Martin, écuyer, bureau du Canada, Tobago, Indes Occidentales.  
4 FÉVRIER, 1845.

**AU PROFESSEUR HALLOWAY.**  
Monsieur,—Je prends la liberté de vous informer que les habitants de cette île, particulièrement ceux qui ne sont pas en moyen de se procurer les soins d'un médecin, sont fort désireux d'avoir à leur portée vos médecines étonnantes, depuis la connaissance des heureux résultats qu'elles ont obtenus ici, dans plusieurs exemples de guérisons de maladies et d'ulcères d'un caractère désespérant. Un monsieur de l'île, ayant, je crois, 50 ulcères suppurants couvrant le corps et les membres, avait fait usage de tout remède imaginable sans en pouvoir tirer aucun bien; mais vos médecines l'ont guéri en six semaines, et il est maintenant par leur vertu seule, remis à la santé et en vigueur.  
(Signé) JOHN MARTIN.

## Hemorrhoides, Fistules, Debilités.

**C**URE REMARQUABLE DE CES FIULES ET ONGUENT.—Un lieu tenant de demi-pain, résidant ci-devant à St. Hélier, Jersey, dont par désir on lui fit le nom, avait depuis 3 ans souffert d'hémorrhoides, fistules et d'affaiblissement général, d'une nature alarmante. Il s'était deux fois soumis à l'opération, mais sans effet, et en dernier lieu il était livré au désespoir. Cependant, malgré cette accumulation de souffrances, jointes à une faible constitution, il fut complètement guéri de ses infirmités et remis dans une pleine jouissance de santé, par ces médecines justement renommées, alors qu'il n'y avait plus d'autre moyen qui lui était refusé.

## CANCERT AU SEIN.—CIRCONSTANCE MERVEILLEUSE.

Copie d'une lettre de Richard Bull, cordonnier, Tutton, pres Southampton.  
6 FÉVRIER, 1845.

**"AU PROFESSEUR HALLOWAY.**  
"MONSIEUR.—La Providence a permis une cure merveilleuse de cancert au sein de la durée de 12 ans, au sein de ma femme. Dans les derniers temps, 11 blessures étaient ouvertes à la fois. La Faculté avait déclaré toute guérison impossible, plusieurs morceaux d'os étaient sortis des plaies, et j'aurais que mon épouse serait bientôt enlevée. C'est alors qu'un ami me conseilla l'usage de vos pilules et onguent, lesquels, à notre grande étonnement, dans l'espace d'environ 3 mois, lui fermèrent les plaies et lui remirent le sein aussi bien portant qu'il fut de sa vie.  
"Je serai toujours, votre très reconnaissant et obéissant serviteur.  
(Signé) "RICHARD BULL."  
Dans toutes les maladies de peau, de jambes, vieilles blessures et ulcères, mal au sein, aux mamelons, cancerts ulcérés et pierreaux, tumeurs, enflures, goutte, et dans les cas d'hémorrhoides: les PILULES de HALLOWAY peuvent servir avec l'onguent; de cette manière la guérison est plus sûre, et s'opère dans la moitié de temps qu'il faut pour l'onguent seul.  
Brûlures, teignes, engelures, gerçures aux mains et aux lèvres, etc., seront guéries promptement avec cet onguent.  
A vendre chez JOHN MURSON, chimiste, Seul agent à Québec.

**N. B.**—Les Directions sont affixées au Pot ou à la boîte

## A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS:

**E**EAU de vie d'Olard & Co.  
Genièvre de Kuypers  
The Swankey  
Indigo  
Raisin de Corinthe  
Sucre raffiné  
Sucre blanc  
Moutarde, etc.  
Et, attendu chaque jour, Cassonade Mélasses, etc.  
**JAMES LESLIE & CO.**  
Rue St. Jacques.  
Québec, 26 mai 1845.

## W. Lecheminant,

No. 4, RUE LA FABRIQUE.  
OFFRE A VENDRE,  
**50 BOITES** chandelles de Londres,  
75 do do de Montréal,  
30 do do de blanc de baleine,  
14 do do de cire,  
30 do savon de Plymouth,  
150 do do de Liverpool,  
50 barils pommes d'Amérique (Greenings),  
30 do do grises,  
20 petits barils raisins en grappes d'Espagne,  
50 barils pommes fanesques,  
5 boîtes chandelles de blanc de baleine, de trois couleurs  
54 do prunes de France, en boîtes de fantaisie.  
5 barils biéd-d'inde.  
Aussi,  
Saumon boucané,  
Hareng boucané,  
Jambons,  
Lard Sec,  
Ecrevisses de mer en boîtes fermées hermétiquement  
Hareng des lacs d'Ecosse,  
Caplans frais.  
Québec, 19 novembre, 1845.